



Comité syndical de Seine-Maritime Numérique

Procès-Verbal du mardi 24 juin 2025 – 10h

- Approbation des procès-verbaux des précédents comités syndicaux
- Point d'avancement déploiements, commercialisation du réseau et services numériques
- Autorisation de lancer et signer des marchés publics
- Rapport annuel 2024 du délégataire Connect 76
- Fonctionnement du Syndicat
 - Évolution de l'organisation du Syndicat
 - Autorisation du recours à l'apprentissage
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 24 juin 2025 à 10 heures, sous la présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

- **Approbation des procès-verbaux des précédents comités syndicaux**

Le procès verbal du Comité Syndical du 20 mars 2025 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.
Le procès verbal du Comité Syndical du 1^{er} avril 2025 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

- **Point d'avancement déploiements, commercialisation du réseau et services numériques**

Michaël SAÏMAN informe le Comité syndical que le nombre de prises construites s'élève à 238 160, sur un référentiel de 246 000 prises, nombre qui inclut les prises prévisionnelles. Le taux de couverture s'élève à 96,36 % et le taux de commercialisation, ou taux de raccordement, à 66,22 %.

Concernant les demandes d'assistance aux usagers, celles-ci se portent à 5 480 demandes. Un peu plus de 80% de ces réclamations sont traitées et environ 18% sont en phase de résolution, le Syndicat s'étant organisé pour un traitement de ces demandes au fil de l'eau.

La répartition des parts de marché entre opérateurs est sensiblement toujours la même :

- Orange : 45 %,
- SFR : 27 %,
- Free et Bouygues Telecom : chacun 14 %.

Question : Jean-Marc GAILLON souhaiterait savoir pourquoi des prises apparaissent pour l'Eure et la Somme ?

Michaël SAÏMAN indique que ce sont des prises qui ont été déployées par SMN, suite à un travail réalisé conjointement avec les opérateurs commerciaux et les réseaux d'initiative publique environnants. Pour des raisons de proximité, un échange de prises a été fait. Virginie LUCOT AVRIL précise également que des communautés de communes sont interrégionales, mais ne peuvent adhérer qu'à un seul RIP.

Virginie LUCOT AVRIL poursuit concernant les services numériques en rappelant que des points d'avancement ont été fait lors des précédents Comités Syndicaux. Une prochaine rencontre va être organisée à ce sujet le 16 octobre prochain au Parc de Clères afin que l'ensemble des thématiques figurant au catalogue des services numériques soit présenté.

- **Autorisation de lancer et signer des marchés publics**

Marché de Complétude, extension et enfouissements

Michaël SAÏMAN rappelle que le précédent marché de complétude, extension et enfouissements avait été lancé avant la fin des déploiements, afin d'anticiper ces opérations et prendre en compte toutes les prises qui ne l'avaient pas été lors du recensement initial, ainsi que les nouvelles constructions. Ce marché arrivant à échéance le 8 novembre 2025, il convient de relancer une procédure afin de poursuivre l'objectif du 100 % FttH dans le temps. Le périmètre de ce marché vise à inclure :

- Les opérations d'extensions et complétudes nécessitant une augmentation de la capacité du réseau existant,
- Tout autre opération ponctuelle de travaux sur le réseau, à l'exclusion de celles relevant de sa maintenance et son exploitation (prises en charge par Connect76),
- Les travaux ponctuels visant à préparer l'arrêt du cuivre : résolution des problématiques de raccordements complexes, anticipation des raccordements à la demande...
- Toute autre opération ponctuelle de travaux sur le réseau, notamment ceux relevant de sa résilience.

Michaël SAÏMAN précise qu'il s'agit d'un marché à bons de commande découpé en deux lots géographiques, d'un an renouvelable trois fois, d'un montant maximum de 2 M€ par an et par lot. Les critères de jugement des offres se décomposent ainsi :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 40 %
- Délais : 15 %
- Insertion économique, protection de l'environnement et relations avec les riverains et autres gestionnaires de domaines : 5 %

Question : François DELNOTT souhaiterait savoir quelles étaient les entreprises titulaires du précédent marché ?

Michaël SAÏMAN indique que NGE était titulaire du lot Ouest et Axione titulaire du lot Est.

Marché Acquisition du plan de corps de rue simplifié (PCRS)

Fabrice DUBUS rappelle que le statut d'Autorité Publique Locale Compétente (APLC) sur les zones en carence d'initiative publique (ensemble de la Seine-Maritime hors Métropole Rouen Normandie et Communauté Urbaine du Havre) a été voté par le Comité Syndical du 12 décembre dernier. Il est nécessaire à présent de lancer un marché, concernant le territoire pour lequel le Syndicat est APLC et qui permettrait :

- La réalisation des prises de vues aériennes,
- La constitution d'une base de données des points d'appuis et de contrôle nécessaires aux opérations d'aérotriangulation et stéréopréparation,
- La réalisation des opérations d'aérotriangulation et stéréopréparation pour le géoréférencement des clichés bruts issus des prises de vues aériennes,
- La livraison de livrables intermédiaires (calcul d'aérotriangulation et images orientées) en vue des contrôles,
- La production et la livraison finale des orthophotographies.

Fabrice DUBUS précise que ce marché serait un marché à bons de commande, d'une durée de deux ans, avec trois variantes imposées, pour les données relevant du périmètre du Havre, de la Métropole de Rouen et pour l'utilisation de l'infrarouge. Le montant maximum estimé de ce marché s'élève à 1,2 M €. Les critères de jugement des offres se décomposent ainsi :

- Prix des prestations : 40 %
- Méthodologie technique : 40 %
- Délais : 20 %

La réalisation des prises de vues étant très dépendante des conditions météorologiques, la période pendant laquelle l'avion peut réaliser les prises de vues est très restreinte ; c'est pour cette raison qu'il est demandé au Comité Syndical de se prononcer à ce sujet dès à présent, afin d'être dans les délais. Par ailleurs, Fabrice DUBUS souhaite porter à la connaissance du Comité Syndical plusieurs éléments. En effet, des discussions sont actuellement en cours avec ENEDIS, partenaire et acteur essentiel sur ce projet, ainsi qu'avec les services de la Métropole de Rouen et celle du Havre, et l'IGN. Fabrice DUBUS annonce qu'il existe actuellement deux options pour l'acquisition du PCRS :

- Soit Seine-Maritime Numérique porte pleinement l'investissement et doit aller chercher des financements à hauteur de 1,2 M€,
- Soit la signature d'une convention de partenariat avec ENEDIS, ce qui porterait l'investissement du Syndicat à 50 000 €.

Des points d'accord doivent cependant être trouvés avec ENEDIS, et le fait de positionner le Syndicat en tant qu'APLC nous oblige à rendre la donnée accessible gratuitement. Cela conditionne également les subventions FEDER que le Syndicat pourrait toucher, à hauteur de 80 % désormais. Le Syndicat doit s'assurer que les données qui serait mises à sa disposition gratuitement puissent l'être également auprès de l'ensemble des acteurs concernés, car cela fait partie des conditions d'obtention du FEDER. Ces précisions étant exposées, Fabrice DUBUS indique qu'un point d'avancement sera présenté au Comité Syndical lorsque le choix final sera arrêté, mais il est nécessaire d'avancer en parallèle afin de ne pas perdre de temps ; c'est pour cela qu'il est demandé au Comité Syndical de se prononcer aujourd'hui sur l'autorisation de lancer le marché d'acquisition du PCRS ainsi que d'autoriser Madame la Présidente à déposer une demande de subvention auprès de la Région pour solliciter des fonds FEDER.

Question : François DELNOTT souhaiterait avoir des précisions concernant la protection des données. S'agit-il de données brutes ou corrigées ?

Fabrice DUBUS indique qu'il s'agit des données corrigées. Dans le cadre des discussions avec ENEDIS, la Métropole de Rouen et celle du Havre, cela fait partie des points abordés, le tout étant d'avoir des données cohérentes et vérifiées à l'échelle du Département, et qu'elles soient mises à disposition sur la version corrigée.

***Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,***

- ***Décide le lancement de deux consultations publiques dont les caractéristiques et procédures sont rappelées en annexes 1 et 2 à la présente délibération,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer les marchés à intervenir et tout acte administratif y afférent,***
- ***Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe du Syndicat.***

***Après en avoir délibéré,
À la majorité,***

- ***Autorise Madame la Présidente à déposer une demande de subvention FEDER, à hauteur de 80% maximum, sur la base des éléments détaillés en annexe 1,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer les conventions financières ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

● **Rapport annuel 2024 du délégataire Connect76**

Fabrice DUBUS expose tout d'abord les éléments suivants, concernant la qualité du rapport fourni par Connect76. Il indique que celui-ci est remis dans les délais, bien que le niveau d'information soit encore insuffisant. Des éléments complémentaires ont été sollicités par le Syndicat :

- Des éléments techniques : comme chaque année, sur la fourniture d'indicateurs précis et sur la connaissance du réseau au format Gr@ce THD v3,
- Des éléments sur la commercialisation : sur le cofinancement et les commandes,
- Des éléments financiers : dont les justificatifs d'évolution des coûts, recettes, charges, trésorerie, coûts et volume de personnels affectés à la délégation, ainsi que les investissements réalisés notamment pour le FttE mais également la vie du réseau et les extensions.

Ibrahim TRAORÉ, Directeur Général de Connect76, poursuit en présentant le rapport d'activité 2024, qu'il présente en quatre parties.

Bilan technique

Ibrahim TRAORÉ fait une comparaison avec les chiffres de l'année 2023 :

- NRO : 29, intégralité des NRO pris en exploitation en 2023
- SRO : 512, intégralité des SRO exploité en 2023
- Câbles optiques (en km) : 10 479, soit + 262 km par rapport à 2023
- PBO (boîtiers) : 54 438, soit + 1 137 par rapport à 2023
- PTO (prises) : 236 350, soit + 8 789 par rapport à 2023

Ibrahim TRAORÉ revient sur des éléments qu'il avait présentés l'année passée concernant l'utilisation de l'IA comme outil d'exploitation du réseau. Il rappelle que désormais, avant chaque intervention dans une armoire du réseau, les techniciens doivent prendre une photo, et reprendre une photo après leur intervention. Cet outil permet d'améliorer la gestion et la détection des malfaçons par typologie, emplacement et FAI concerné et ainsi notifier automatiquement le FAI afin qu'il entreprenne des actions de correction. Il indique que ce sont près de 80% des anomalies détectées par l'IA qui sont corrigées par les opérateurs, avec un délai d'intervention qui se situe entre 15 et 20 jours. Le but de cet outil est également d'anticiper les potentiels incidents qui pourraient découler d'une intervention mal réalisée. Il indique que les opérateurs disposent d'un délai de 30 jours pour corriger les anomalies détectées. Il présente ensuite des graphiques par opérateurs qui montrent que Bouygues Telecom, Orange et SFR ont des taux de correction dans les délais à plus de 80 % et que Free possède un taux de correction dans les délais de 59 %. Ibrahim TRAORÉ insiste sur le fait que le développement de cet outil permet aux techniciens de se focaliser sur d'autres interventions à prendre en charge, notamment dans le cas de désordres liés aux intempéries.

Question : Bastien CORITON souhaiterait savoir si nous avons une estimation des cas laissés de côté ?

Ibrahim TRAORÉ indique qu'il existe environ 400 demandes de ce type. Il rappelle qu'une plateforme d'appel a été mise en place par Connect76, que chaque usager peut contacter s'il s'aperçoit que son cas a été oublié par son opérateur. Il peut arriver dans ces cas-là que Connect76 n'ait pas connaissance d'un problème relevant de sa responsabilité car il n'a pas été signalé par l'opérateur.

Enfin, Ibrahim TRAORÉ indique que l'outil d'exploitation utilisant l'IA est déployé sur 414 armoires du réseau et sera déployé sur la totalité des armoires d'ici fin 2025.

Relations contractuelles

Ibrahim TRAORÉ indique que durant l'année 2024, il y a eu :

- 1 comité de pilotage,
- 10 comités techniques production et exploitation,
- 3 réunions publiques regroupant 16 communes,
- La mise en place d'un dispositif contractuel applicable pour les raccordements complexes.

Bilan commercial

À fin 2024, huit fournisseurs d'accès sont présents sur le réseau construit par Seine-Maritime Numérique :

- 4 opérateurs d'envergure nationale : SFR, Orange, Bouygues Telecom et Free,
- 4 opérateurs d'envergure locale : Serynia telecom, Quantic telecom, We Access Group et NumeriOne.

À fin 2024, 210 entreprises bénéficient du service FttE et 135 661 abonnés sont raccordés, ce qui représente une augmentation de 31 % par rapport à l'année 2023.



Les abonnés FttH se répartissent à :

- 46 % pour Orange
- 28 % pour SFR
- 13 % pour Bouygues Telecom
- 13 % pour Free

Les abonnés FttE se répartissent à :

- 38 % pour SFR
- 38 % pour Serynia
- 14 % pour Orange
- 10 % pour We Access, Quantic, Numerione

Enfin, le bilan commercial de l'année 2024 est positif avec :

- 236 350 prises déployées
- 135 661 abonnés actifs
- 57 % de taux de commercialisation

Virginie LUCOT AVRIL rappelle qu'à l'origine du projet, seules 190 000 prises étaient recensées, et que nous approchons désormais les 238 000. Jean-Marc GAILLON rappelle également que tout cela s'est fait sans financement complémentaire. Bastien CORITON souligne le bon taux de commercialisation du réseau. Michaël SAÏMAN compare ce taux avec le taux de commercialisation national qui s'élève à 59 %, zone AMII comprises, et pour lesquelles des zones sont ouvertes à la commercialisation depuis longtemps.

Bilan financier

Concernant les redevances versées à Seine-Maritime Numérique, en 2024 ce sont 9 066 938 € décomposés en :

- R1 : 1 318 350 €
- R2 : 6 886 588 €
- R3 : 812 000 €
- R4 : 50 000 €

Depuis l'année 2018, ce sont au total plus de 65 M€ qui ont été versés par Connect76 à Seine-Maritime Numérique au titre de la convention de DSP.

Le compte de résultat de Connect76 s'établit ainsi :

- Chiffre d'affaires : 24,1 M€, soit +49 % par rapport à 2023
- Charges : -23,6 M€, soit -9% par rapport à 2023
- EBITDA (chiffre d'affaires-charges) : 0,5 M€, soit + 105% par rapport à 2023
- Hors EBITDA (investissements réalisés) : 4,2 M€, soit + 40 % par rapport à 2023
- Résultat net : -3,7 M€, soit + 71% par rapport à 2023

Ce résultat est encore déficitaire, compte tenu notamment des coûts induits par l'activité en elle-même, sans que cela soit inquiétant pour autant, et reste conforme au plan d'affaires de Connect76. Des résultats nets positifs ont été prévus à compter de l'exercice 2025, mais seront certainement décalés à compter de l'exercice 2026.

Enfin, Ibrahim TRAORÉ indique qu'il a pris connaissance des remarques faites par Seine-Maritime Numérique sur les éléments complémentaires attendus et que des réponses seront apportées très prochainement.

Jean-Marc GAILLON trouve qu'il y a un manque de communication de Connect76, auprès des maires notamment, sur les services proposés par le délégataire. Virginie LUCOT AVRIL est d'accord sur ce point et souhaite qu'une tournée des EPCI soit faite à la rentrée de septembre afin de faire un point sur les déploiements, de mobiliser Connect76 sur ce qu'il peut proposer et présenter les services SIG que le Syndicat est en mesure d'apporter.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ***Prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire Connect76 en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2024,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.***

- **Fonctionnement du Syndicat**

- **Évolution de l'organisation du Syndicat**

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que malgré la fin annoncée des déploiements, ceux-ci se poursuivent afin notamment de régler les cas les plus complexes, adapter le réseau aux enjeux d'urbanisme et assurer la pérennité du réseau à travers le Schéma Local de Résilience. Parallèlement, le Syndicat est en charge de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Usages Numériques. Cette évolution des missions se fait à effectifs constants mais nécessite dès à présent et en premier lieu la création d'un poste de Directeur des services numériques, par réaffectation d'agent, et la création d'un poste d'assistante administrative à hauteur de 15%, directement rattaché à la Présidence.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ***Décide de créer un poste permanent sur le grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistante administrative à temps non complet, à raison de 15%, soit 5,25/35ème,***
- ***Prend acte de la nouvelle organisation des services du Syndicat donnant lieu à la création d'un poste de Directeur des Services Numériques au grade d'ingénieur principal relevant de la catégorie hiérarchique A,***
- ***Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal.***

- **Autorisation du recours à l'apprentissage**

Virginie LUCOT AVRIL rappelle qu'il avait été acté l'autorisation du recrutement d'un apprenti lors d'un précédent Comité Syndical, mais le recrutement n'avait pas abouti. Il est ainsi à nouveau proposé le recrutement d'un apprenti, qui aurait notamment en charge des missions en lien avec les services

numériques proposés par le Syndicat. Il est envisagé le recrutement d'un élève ingénieur en cycle M1 ou M2, pour une durée de trois ans maximum.

***Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,***

- ***Décide de recourir au contrat d'apprentissage,***
- ***Décide de conclure, dès la rentrée scolaire 2025, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :***

<i>Service d'accueil</i>	<i>Fonctions de l'apprenti</i>	<i>Diplôme ou titre préparé</i>	<i>Durée de la formation</i>
<i>Direction des services numériques</i>	<i>Développeur Web Fullstack</i>	<i>Ingénieur</i>	<i>3 ans</i>

- ***D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,***
- ***Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, sont inscrits au budget principal.***

- **Questions diverses**

- *François DELNOTT aimerait des précisions sur le rachat d'XP Fibre ?*

Virginie LUCOT AVRIL indique que les services du Syndicat y sont attentifs, et que ce sujet est traité au niveau national.

- *François DELNOTT aimerait des précisions sur le décommissionnement du cuivre ?*

Virginie LUCOT AVRIL indique qu'elle n'a pas plus de précisions sur le calendrier annoncé, qui est toujours fixé pour 2028-2030. Les discussions sont compliquées, notamment concernant le rachat des réseaux d'Orange. L'idée de la création d'un Syndicat des Syndicats pour racheter le réseau au nom de tous les Syndicats numériques a même été évoquée.

Bastien CORITON rappelle que la question du rachat du réseau d'Orange doit être bien réfléchie, notamment à cause de son état.

- *Jean-Marc GAILLON a vu que SMN est affiché comme partenaire régional de l'ANCT. Est-il prévu que le Syndicat participe à des opérations organisées par l'ANCT ?*

Virginie LUCOT AVRIL assure que l'ANCT a toujours été un partenaire du Syndicat, notamment dans le cadre de subventions, et que cet organisme restera un partenaire tant qu'il perdurera. Elle rappelle par ailleurs que le dossier de solde de subvention est toujours en cours d'examen depuis le mois de juillet 2024.

- *Jean-Marc GAILLON souhaiterait des informations sur le stock de câbles qui avait été évoqué lors d'un précédent Comité Syndical ?*

Ibrahim TRAORÉ indique que le stock de câbles est un sujet qui intéresse Connect76. Un premier état des lieux a été effectué, notamment afin de savoir dans quels lieux ces câbles pourraient être stockés et quels seraient les meilleurs moyens de les valoriser. Une proposition formelle sera adressée au Syndicat afin d'en faire un usage dans le cadre de l'exploitation du réseau. Fabrice DUBUS assure qu'un état des lieux complet du stock de câbles a été réalisé, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, et que celui-ci a bien été transmis à Connect76.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 11h35.

La Présidente,



Virginie LUCOT AVRIL

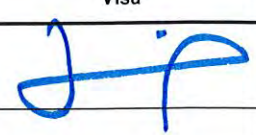
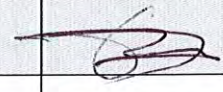
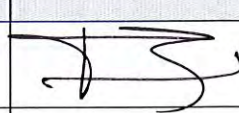
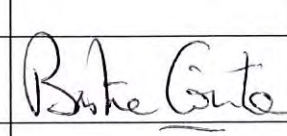
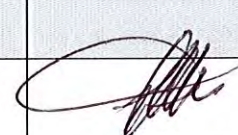
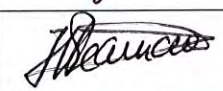
Le Secrétaire de séance,

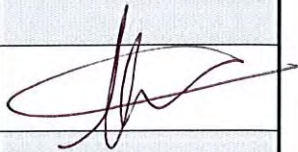
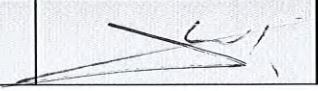


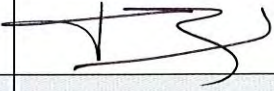
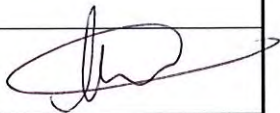
François DELNOTT

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique n°50
Liste d'émargement du mardi 24 juin 2025 - 10h00 - Salle Charles Revet, HDD Rouen

☐ Titulaires
☐ Suppléants
☒ Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département		
BEAURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
BILOQUET	Armelle	Département		
BRUMENT	Jean-Jacques	Région Dieppoise	JN ROUSSEAU	
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral	F. DELNOTT	
COUTEY	Guillaume	Département		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie	JN BEAURAIN	
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GARAND	Sylvain	Yvetot Normandie		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GOUPIL	Gervais	Campagne de Caux		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département	Virginie LUCOT AVRIL	
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
POTEAUX	Stéphane	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
RENOUX	Vincent	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERRIER	Didier	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières	JM GAILLON	
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
PAGEOT	Hubert	Payeur de la Normandie et de la Seine-Maritime		
SINEAU-PATRY	Cécile	SDE		

Nous vous rappelons que les réunions du comité syndical sont enregistrées à des fins de compte-rendu.



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE
AGENCE
DÉPARTEMENTALE
DU NUMÉRIQUE

Rouen, le

26/5/2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), *Rosale Nouri*, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Virginie WOTARIL*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 24 juin 2025.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.**

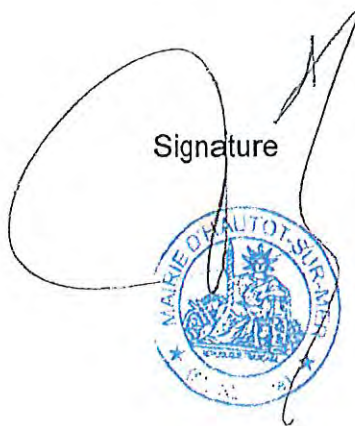
Rouen, le 18/06/2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), *Mr Jean-Jacques BRUMENT*, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Jean-Nicolas ROUSSEAU*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 24 juin 2025.

Signature



Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 14 Juin 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), COURSACET Olivier, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à François DELNOTT.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 24 juin 2025.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 14/06/2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. DEHAZIÈRES, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Jean-Marie BEAURAIN

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 24 juin 2025.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 23 juin 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), VASSARD Hervé, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Jean-Marc GAILLON

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 24 juin 2025.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.